

LE FEU DE FORÊT

Avec quinze millions d'hectares de forêts, soit un peu plus du quart du territoire national, la France se place au troisième rang des pays les plus boisés de l'Union Européenne. Mais cette richesse naturelle, à laquelle vient s'ajouter l'importante diversité des zones forestières françaises constituées de 136 essences d'arbres différentes, rend le territoire plus vulnérable aux incendies.

Chaque année des milliers d'hectares sont dévastés par les flammes, en dépit d'une stabilisation encourageante du nombre annuel de départs de feux.

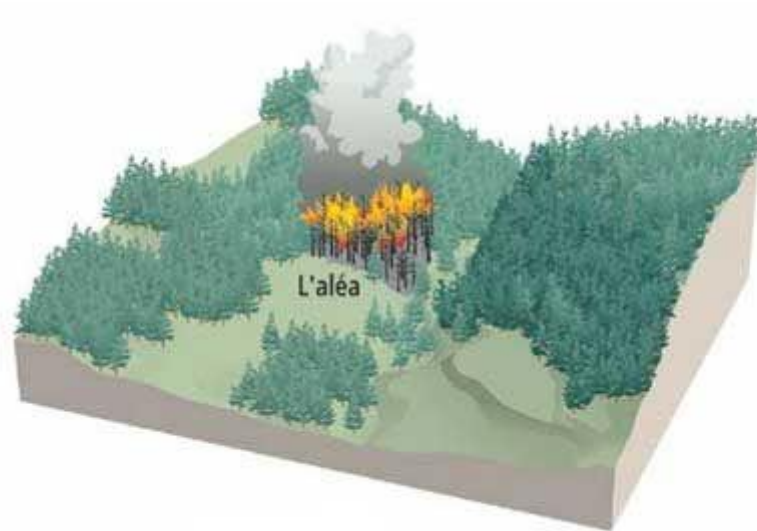
Cette vulnérabilité n'est cependant pas identique pour toutes les zones forestières et subforestières du territoire. Seule la moitié des surfaces boisées est particulièrement vulnérable aux incendies, soit environ sept millions d'hectares de forêts (sauf années exceptionnelles comme en 1976). Les quatre millions d'hectares de maquis et garrigue de la région méditerranéenne et de la Corse, ainsi que le million d'hectares de forêts de pins dans les Landes sont tout particulièrement concernés.

Les incendies de forêt sont beaucoup moins meurtriers que la plupart des catastrophes naturelles. Ils n'en restent pas moins très coûteux, tant au niveau des moyens matériels et humains mis en œuvre, que des conséquences environnementales et économiques qui en découlent. Ainsi en 2002, plus de 125 millions d'euros ont été consacrés à la prévention et à la lutte contre les feux en France.

Face à ce constat, l'État mène une politique de prévention active, dont la priorité est l'information du public et des usagers de la forêt.

Quelques définitions

L'aléa est la manifestation d'un phénomène naturel ou Anthropique, d'occurrence et d'intensité données.



L'enjeu est l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel ou anthropique.

Le risque majeur est la conséquence d'un aléa d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dégâts importants et dépasser les capacités de réaction des instances directement concernées.

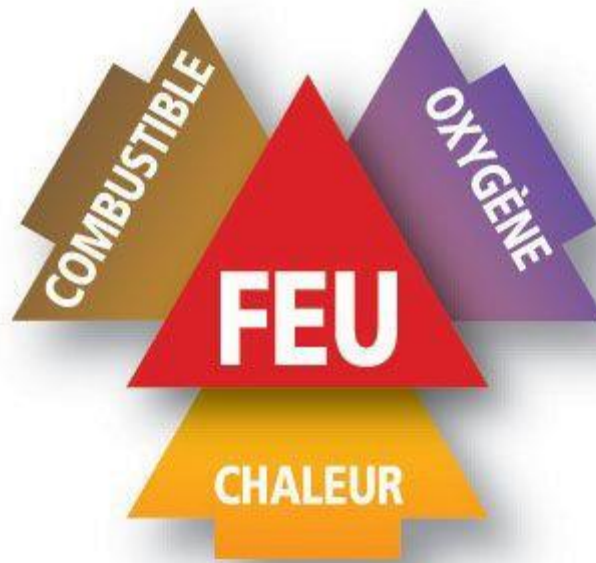


La vulnérabilité exprime et mesure le niveau de conséquences prévisibles de l'aléa sur les enjeux. Différentes actions peuvent réduire cette vulnérabilité en atténuant l'intensité de certains aléas ou en limitant les dommages sur les enjeux.

Qu'est-ce qu'un feu de forêt ?

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Un incendie est un phénomène qui échappe au contrôle de l'Homme, tant en durée qu'en étendue.

Pour qu'il y ait inflammation et combustion, trois facteurs doivent être réunis, chacun en proportions convenables : un **combustible**, qui peut être n'importe quel matériau pouvant brûler, une **source externe de chaleur** (flamme ou étincelle) et de **l'oxygène**, nécessaire pour alimenter le feu.



Quels sont les combustibles d'un feu de forêt ?

La forêt, dans son intégralité, doit être considérée comme un combustible potentiel. Les flammes peuvent en effet parcourir indifféremment la végétation vivante (branches, feuilles) ou morte (aiguilles, arbres morts sur pied), tout comme les infrastructures humaines implantées en zone forestière.

Les incendies concernent, outre les forêts au sens strict, des formations subforestières de petite taille :

Le maquis est une formation fermée et dense, poussant sur un sol siliceux ;

La garrigue est une formation plutôt ouverte, poussant sur un sol calcaire ;

Les landes sont des formations sur sols acides, assez spécifiques de l'ouest de la France (Vendée, Bretagne), composées de genêts et de petits arbustes

Les conditions de formation végétales

Certaines formations végétales, comme les landes, le maquis et la garrigue, sont plus sujettes que d'autres au feu.

Cette prédisposition s'explique par leur différence de composition (principalement la teneur en eau), mais aussi par les conditions climatiques auxquelles elles sont soumises.

La période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été. Les effets conjugués de la sécheresse, d'une faible teneur en eau des sols et parfois la présence d'une population touristique peu sensibilisée au danger, peuvent en effet favoriser l'éclosion d'incendies. Dans les zones les plus propices, des conditions météorologiques particulières (année de sécheresse, accumulation d'arbres au sol après une tempête) peuvent également engendrer, en toute période de l'année, des situations favorables aux départs de feux.

L'éclosion

Selon le type de combustible, les conditions environnantes et le type de facteur à l'origine du déclenchement (naturel ou humain), l'éclosion d'un feu peut être très soudaine ou couvrir plusieurs jours. **L'inflammabilité** des végétaux est leur propriété à s'enflammer lorsqu'ils sont exposés à une source de chaleur. Elle varie fortement en fonction de la période de l'année, des conditions climatiques, de l'état de la végétation et de l'intervention humaine.

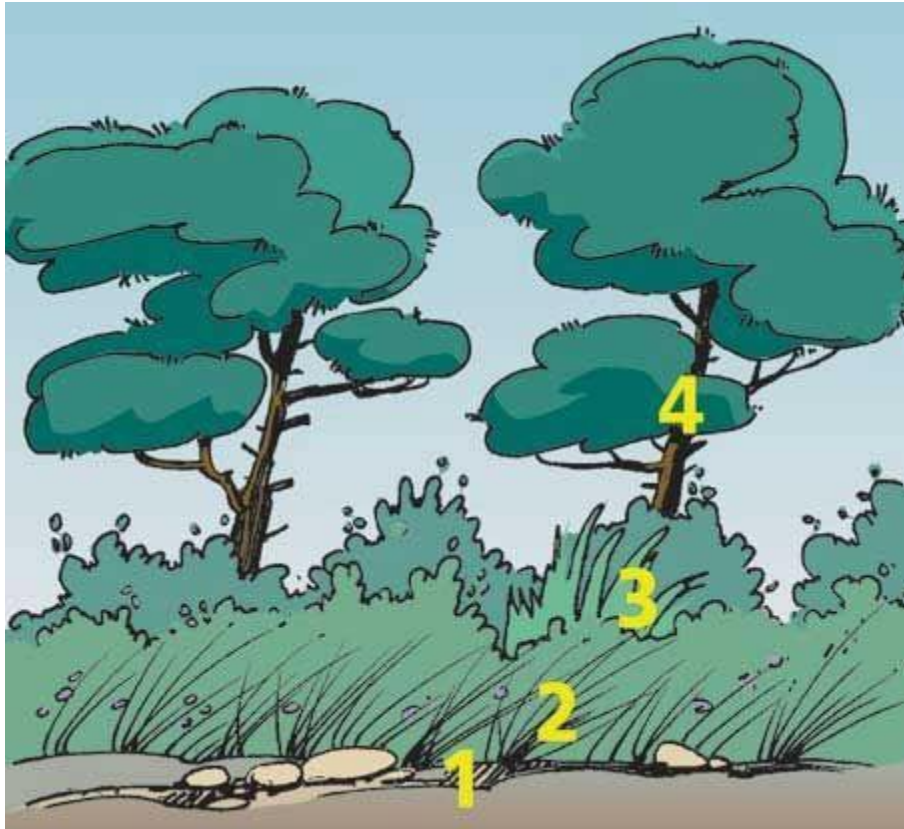
Les étages de la végétation

1 - La litière : très inflammable, elle est à l'origine d'un grand nombre de départs de feux, difficiles à détecter, car se consumant lentement.

2 - La strate herbacée : d'une grande inflammabilité, le vent peut y propager le feu sur de grandes superficies.

3 - La strate des ligneux bas (maquis, garrigue) : d'inflammabilité moyenne, elle transmet rapidement le feu aux strates supérieures.

4 - La strate des ligneux hauts : rarement à l'origine d'un feu, elle permet cependant la propagation des flammes lorsqu'elle est atteinte ; ce sont les feux de cimes.



Les différents types de feux

Une fois éclos, un feu peut prendre différentes formes, chacune étant conditionnée par les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques (principalement la force et la direction du vent). Ainsi on distingue :

Les feux de sol, qui brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible ;

Les feux de surface, qui brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils se propagent en général par rayonnement et affectent la garrigue ou les landes ;

Les feux de cimes, qui brûlent la partie supérieure des arbres (ligneux hauts) et forment une couronne de feu. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et le combustible sec.

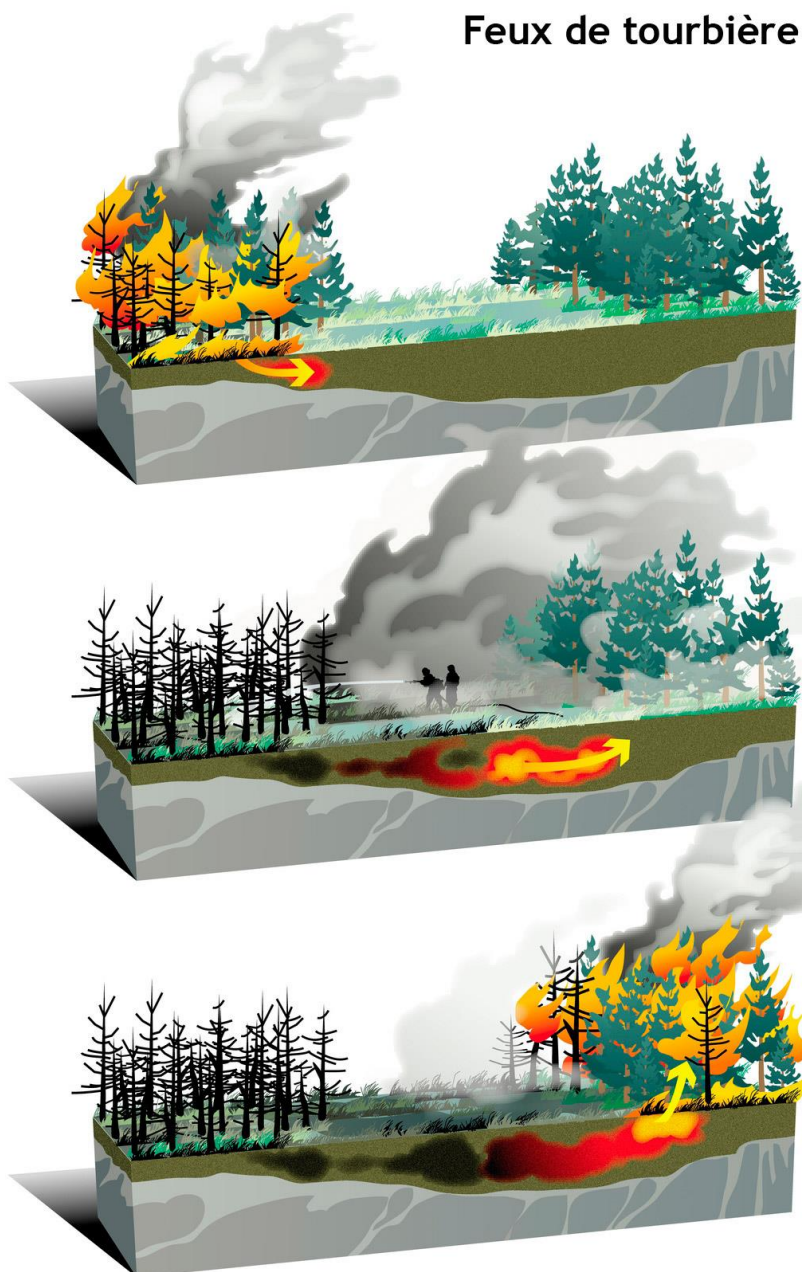


Ces trois types de feu peuvent se produire simultanément sur une même zone.

Les feux de tourbière, qui se propage dans le sol. Peu virulents, leur vitesse de propagation est faible. Toutefois, ce type de feu est très destructeur car il attaque les systèmes souterrains. Il peut couvrir longtemps en profondeur, ce qui rend plus difficile son extinction complète. Les feux de tourbière sont difficiles à éteindre. Les graves incendies dans les tourbières peuvent durer des mois et résister tout l'hiver sous la couche de neige. Il s'agit souvent de feux couvant qui produisent beaucoup de fumée, en raison de la combustion incomplète, et donnent lieu à des émissions plus importantes de monoxyde de carbone.

Ce genre de feu peut se produire dans le réseau racinaire des bois de mimosas (Les Campaux en)

Feux de tourbière



Les modes de propagation

Lorsqu'un feu éclate, il n'est pas nécessairement dangereux, car son impact va dépendre de son intensité et de sa surface d'extension. La propagation de l'incendie va être le plus souvent déterminée par des facteurs naturels, mais des facteurs anthropiques peuvent intervenir. Parmi les premiers, on distingue :

La structure et la composition de la végétation :

Le terme de combustibilité caractérise l'aptitude de la végétation à propager le feu en se consumant. Lors de la combustion, des quantités de chaleur plus ou moins importantes vont être libérées, selon la structure de la forêt et des essences végétales présentes ;

Le vent agit de plusieurs manières : il apporte de l'oxygène, activant ainsi la combustion, il rabat les flammes sur la végétation, il modifie la direction du feu et il transporte des particules incandescentes ;

Le relief : la pente conditionne l'inclinaison des flammes par rapport au sol et ainsi leur vitesse de propagation. L'exposition a également un rôle indirect sur la progression du feu, car elle conditionne le type de végétation, l'influence des vents et l'ensoleillement. Généralement, les versants sud et sud-ouest présentent les conditions les plus favorables pour une inflammation rapide et pour la propagation des flammes.

Certaines actions anthropiques peuvent être des facteurs aggravants de la propagation des incendies.

Avec la **déprise agricole**, de nombreuses zones périphériques des forêts, qui pouvaient servir de zones de coupe-feu, ont été colonisées par des formations végétales, telles que friches, landes, garrigue et maquis. Cette extension des surfaces forestières correspond à une moyenne annuelle de 30 000 hectares, sur les quinze millions que compte le territoire national.

La situation a été aggravée par la **diminution des prélèvements en forêt et un mauvais entretien**, qui ont conjointement conduit à la présence de bois morts dans les forêts et au développement des sous-bois. Ainsi, le risque de voir se propager des incendies de grande ampleur a été considérablement accru.

Quels qu'en soient les facteurs, la propagation d'un incendie se décompose en quatre étapes.

Tout d'abord il y a l'inflammabilité puis la combustion du matériel végétal, d'où émission de chaleur, puis celle-ci est transférée vers le combustible situé à l'avant du front de flammes. Dans cette zone, les végétaux absorbent la chaleur et s'enflamment.

La propagation d'un feu

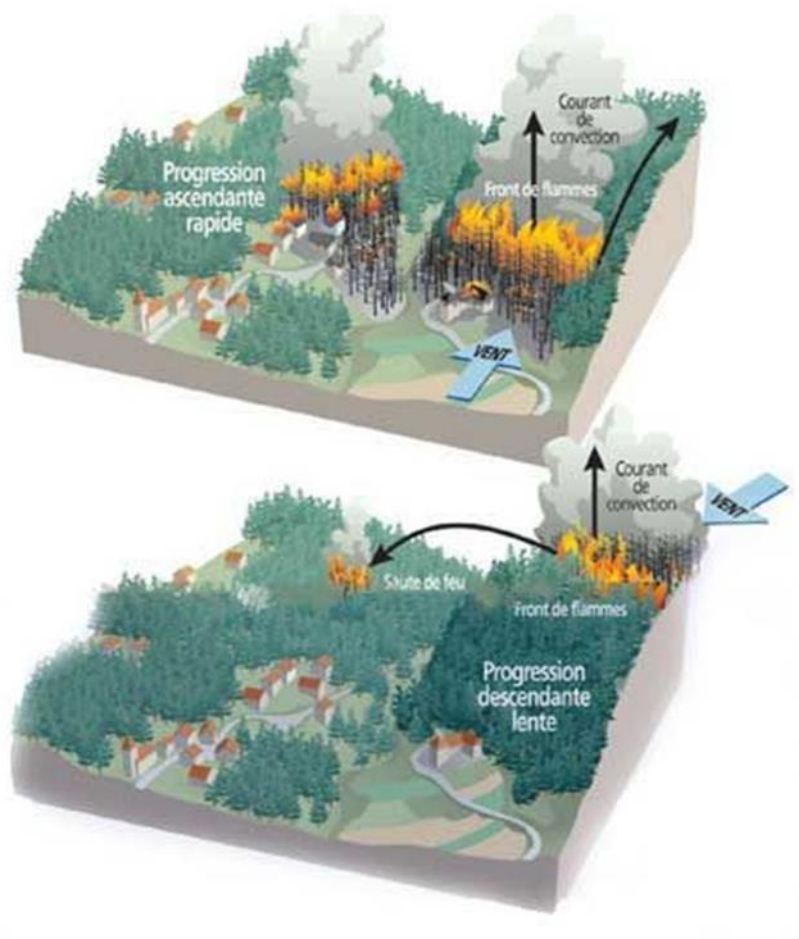
La chaleur générée par un incendie va être transportée vers l'avant des flammes selon trois processus :

La conduction permet la transmission de proche en proche de l'énergie cinétique (produite par le mouvement) ;

Le rayonnement thermique correspond au mode de propagation de l'énergie sous forme d'ondes infrarouges. C'est le principal mode de propagation des incendies ;

La convection, liée aux mouvements d'air chaud, voit son importance augmenter avec le vent et la pente. Ce processus peut contribuer au transport de particules incandescentes en avant du front de flammes et au déclenchement de foyers secondaires (sautes de feu).

Le rôle du relief et du vent



Un feu ascendant brûle d'autant plus rapidement que la pente est forte, car l'efficacité des transferts thermiques par rayonnement et convection est accrue

Un feu descendant voit sa vitesse considérablement ralentie, mais le risque qu'il saute d'une pente à l'autre est très important : on parle alors de " saute de feu "

Le front de flammes est la partie la plus virulente du feu, située à l'avant d'un foyer d'incendie.

Les trois phases de l'incendie

L'incendie de forêt est un phénomène physico-chimique. Il s'accompagne d'une émission forte d'énergie calorifique et peut être décomposé en trois phases :

Évaporation de l'eau contenue dans le combustible

Émission de gaz inflammables par pyrolyse

Inflammation.

L'aléa feux de forêt

Les causes d'un sinistre sont parfois difficiles à établir avec certitude. Pour les déterminer, des enquêtes de terrain sont menées après chaque incendie. La base de données Prométhée permet une approche globale du phénomène en région méditerranéenne : 65 % des causes de feux y ont été identifiées, contre 35 % dans les autres départements soumis aux feux de forêt. Parmi ces causes, on distingue les facteurs naturels de déclenchement, liés aux conditions du milieu, et les facteurs anthropiques, liés aux activités humaines.

L'influence des facteurs naturels

Les conditions météorologiques et les caractéristiques de la végétation conditionnent le développement des incendies, les premières pouvant avoir une influence non négligeable sur les secondes. Dans certaines situations (forts vents par exemple), la topographie du site peut également favoriser le développement des incendies.

Les conditions météorologiques

Les périodes de sécheresse et les épisodes de vents forts, sont favorables à l'éclosion des incendies.

Ainsi le vent accélère le dessèchement des sols et des végétaux et augmente les risques de mises à feu, par la dispersion d'éléments incandescents et d'arcs électriques.

La chaleur dessèche les végétaux par évaporation et provoque, lors des périodes les plus chaudes, la libération d'essences volatiles, à l'origine de la propagation des flammes.

De même, la foudre est à l'origine de 4 % à 7 % des départs de feux, notamment en plein cœur des massifs et lors des mois les plus chauds de l'année. Dans la forêt des Landes, ce facteur peut même atteindre 20 %, mais les fortes pluies qui accompagnent généralement ce phénomène, limitent l'étendue des surfaces détruites.

Les caractéristiques de la végétation

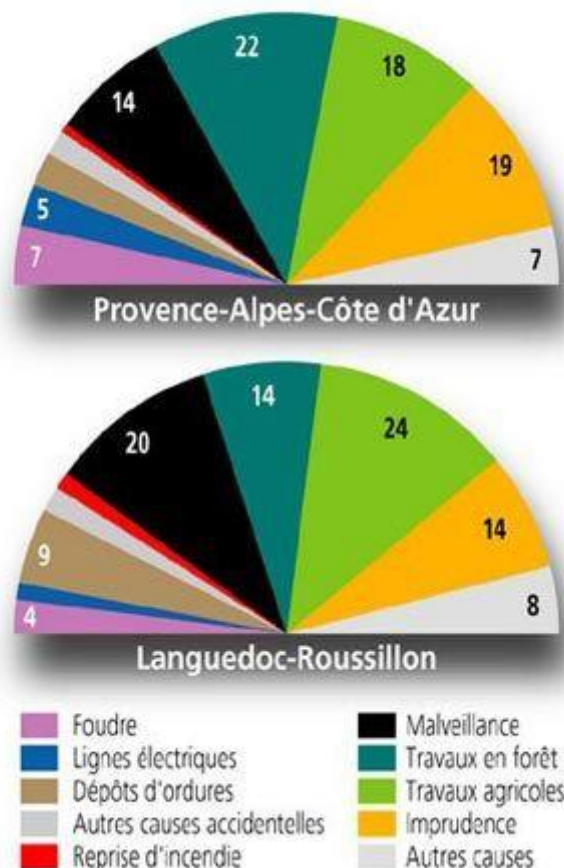
La prédisposition de la végétation aux incendies est souvent liée à sa teneur en eau, elle-même déterminée par les conditions météorologiques. L'état général de la zone forestière, c'est-à-dire les conditions de peuplement de la forêt (disposition des strates, état d'entretien, densité, essences présentes, passage récent d'un incendie) et la composition chimique de la végétation (teneur en essences volatiles ou en résines), jouent également un rôle déterminant dans l'éclosion des incendies.

Les conditions orographiques

Dans une zone sans relief, un départ de feu est facilement soumis à l'accélération du vent. En zone de relief irrégulier, la progression du feu est accélérée dans les montées et ralentie dans les descentes.

L'influence des facteurs anthropiques

Les principales causes de départ de feux en 2000



Les facteurs anthropiques ont un rôle prépondérant dans le déclenchement des incendies de forêt. Dans la zone étudiée par Prométhée, plus de 80 % des incendies sont causés chaque année par des activités humaines, contre 70 % en dehors de la zone méditerranéenne.

On peut classer les causes d'origine humaine en cinq grandes catégories :

Les causes accidentelles, provenant des infrastructures de transport comme les chemins de fer ou les automobiles, des lignes électriques et des dépôts d'ordures, dans lesquels des feux peuvent couvrir ;

L'imprudence, par des jets de mégots, des pique-niques en forêt ou des jeux d'enfants ;

Les travaux agricoles et forestiers, au cours desquels des feux mal maîtrisés peuvent se propager ;

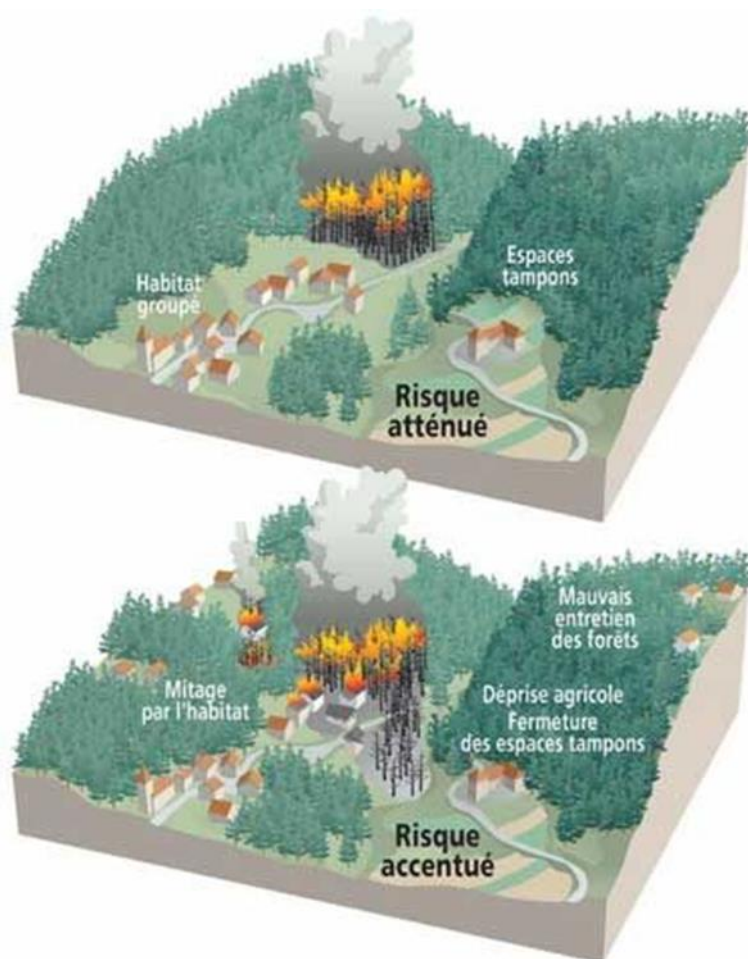
La malveillance ;

Les loisirs, qui accroissent le risque de départ de feux lorsqu'ils sont pratiqués dans la forêt ou la garrigue (comme les Calanques dans la région de Marseille).

À ces causes directes viennent s'ajouter des phénomènes aggravants :

La déprise agricole: le déclin des activités agricoles et pastorales et l'abandon des espaces ruraux favorisent l'extension des friches, zones potentielles de départ d'incendie.

L'urbanisation: le mitage, par l'expansion des habitations aux abords des zones boisées, voire au sein même de la forêt, multiplie les points potentiels de départ d'incendies accidentels. De plus avec l'extension urbaine, l'interface entre les zones d'habitat et les zones sensibles de forêts se réduit progressivement. Ceci a pour conséquence de limiter les zones tampon à de faibles périmètres, insuffisants pour stopper la propagation d'un feu.



On appelle **mitage** la dispersion de constructions ou de lotissements en milieu rural. Dans les massifs forestiers, on assiste à un " grignotage " de la forêt par les espaces urbanisés ou l'implantation de maisons individuelles.

Tous ces facteurs anthropiques sont bien sûr aggravés par les facteurs naturels, tels le vent ou la sécheresse

Les végétaux et le feu

Quand leur teneur en eau est faible, les végétaux s'enflamment à des températures relativement basses. La température d'inflammation varie entre 260° et 450° C. Cette température est fournie par des sources de chaleur telles que les allumettes enflammées, les cigarettes incandescentes et la foudre.

Parmi les essences d'arbres, on distingue :

Les essences pyrophiles



(Pin, bruyère, ciste de Montpellier), dont les caractéristiques (résine, faible teneur en ligneux hauts, essences) favorisent le développement du feu ;

Les essences pyrorésistantes

(Bruyère arborescente, pin d'Alep, chêne vert, châtaigner ou chêne liège), capables de résister aux incendies.

Le risque feux de forêt

Par ses effets, le feu est un agent de destruction aussi bien pour les hommes et leurs activités, que pour l'environnement.

Les atteintes aux hommes, aux biens et aux activités

Parmi les hommes, les plus touchés sont les sapeurs-pompiers qui payent parfois un lourd tribut en protégeant les forêts et les populations exposées aux incendies. Leur travail est d'ailleurs efficace puisqu'on déplore rarement, en France, de victimes de feux de forêt dans la population.

Les habitations, et plus particulièrement celles implantées dans les zones forestières, présentent une forte sensibilité aux feux. La destruction de zones d'activités économiques et industrielles, ainsi que des réseaux de communication, entraîne généralement un coût important et des pertes d'exploitation.

Les atteintes à l'environnement

L'impact d'un feu de forêt sur la faune et la flore est lié à son intensité et à l'intérêt biologique que présentent les espèces concernées.

Un incendie a des conséquences immédiates (modification du paysage, disparition d'animaux ou végétaux, parfois appartenant à des espèces rares), mais également à plus long terme, si l'on considère les temps nécessaires à la reconstitution des biotopes.

Parmi la faune, les reptiles et animaux rampants sont les plus touchés, car ils ne peuvent fuir les flammes comme les oiseaux et le gibier.

Les conséquences sur les sols sont déterminées par la quantité d'humidité qu'ils contiennent et la présence de matières organiques. Ils peuvent être affectés par une perte d'éléments minéraux comme l'azote, mais le principal problème est la dégradation de la couverture végétale.

Elle peut être à l'origine d'un accroissement du ruissellement, d'où un risque d'érosion important.

Enfin les paysages subissent d'importantes modifications, soit par l'absence de végétation, soit par la présence de nombreux arbres calcinés. Le reboisement permet de cicatriser un paysage en reconstituant des masses vertes, mais les ambiances originelles des forêts sont très difficiles à restaurer.

Des opérations de reboisement peuvent être envisagées dans une logique de gestion durable. Elles ne sont pas systématiques, mais permettent de reconstituer les paysages en diminuant l'impact visuel, ou d'éviter une érosion des sols.

Pour le reboisement, des peuplements moins combustibles, par leur structure et leur composition, sont privilégiés.

Prométhée est une base de données sur les incendies de forêts (nombre, surfaces concernées, répartition spatiale, type de feu, etc.) de la région méditerranéenne, soit quinze départements du Sud-Est. Conçue en 1973, cette opération regroupe l'ensemble des organismes concernés par la gestion des incendies de forêt (ministères, sapeurs-pompiers, forestiers, gendarmes, météo, etc.).

<http://www.promethee.com/>



Votre commune face au risque sur Prim.net

Le ministère de l'Écologie et du Développement durable a créé un site Internet entièrement dédié à la prévention des risques majeurs. On y trouve notamment des informations précises, commune par commune à :

<http://www.prim.net/>

La surveillance, la prévision, la vigilance et l'alerte

Il n'existe pas à ce jour de bulletin de vigilance incendie de forêt diffusé au niveau départemental comme c'est le cas pour les autres risques climatiques.

Néanmoins, les préfetures des départements considérés comme à risque élevé diffusent à l'attention du public diverses informations telles que les niveaux de danger synthétiques par territoire, les consignes de prudence associées ainsi que les limitations réglementaires apportées aux activités, en particulier en ce qui concerne l'accès aux massifs forestiers et l'usage du feu. Ces mesures peuvent en outre être durcies selon les conditions locales par les maires en vertu de leur pouvoir de police.

L'indice forêt météo (IFM) permet de quantifier quotidiennement la propension à l'éclosion et à la propagation initiale des feux en fonction des seuls paramètres météo. Il peut donc être déduit des prévisions météorologiques pour le lendemain et les jours à venir : d'un calcul relativement complexe, cet indice prend notamment en compte les précipitations, l'humidité relative de l'air, la température et la vitesse du vent ainsi que la réserve en eau du sol.

Calculé par Météo France pour le compte de [la DGSCGC](#), il est utilisé dans les états-majors des zones de défense et de sécurité en tant qu'élément d'aide à la décision pour le pré-positionnement des moyens de l'Etat ainsi que pour la conduite de la lutte lorsque des incendies sont en cours ; il est porté à la connaissance [des préfetures](#) et des [SDIS](#).

D'autres paramètres météorologiques, relevant de l'expertise locale, sont nécessaires pour apprécier quotidiennement le risque et adapter la stratégie de lutte. C'est le cas par exemple du vent (y compris celui que génère l'incendie selon l'orographie et d'éventuels effets de brise de vallée ou de mer qui, selon les lieux et les heures, sont favorables ou défavorables à son extension) pour ce qui concerne la vitesse de propagation du front.

Pendant la période estivale en région méditerranéenne, un réseau piloté par l'[ONF](#) avec l'appui scientifique de l'Institut national de la recherche agronomique ([INRA](#)) effectue des mesures, une ou deux fois par semaine selon le degré de risque, sur la [teneur en eau des végétaux](#) (2 points par département) ; le Centre d'essais et de recherche de l'Entente pour la forêt méditerranéenne ([IRSTEA](#)) les complète par des mesures de [l'inflammabilité](#) du chêne kermès et du romarin.

Durant les périodes les plus critiques de l'année (période estivale, en particulier), l'état-major interministériel de zone Sud ([EMIZ Sud](#)), situé à Valabre (13), établit quotidiennement des cartes d'indice de risque à 6 niveaux pour la région méditerranéenne (120 secteurs pris en compte) : ces cartes sont élaborées par une cellule météo à partir des observations et des prévisions portant à la fois sur les conditions hydrométéorologiques ([IFM](#)) et sur l'état de la végétation (teneur en eau, inflammabilité). Météo France apporte également son assistance à l'[EMIZ Sud-Ouest](#), situé à Bordeaux (33) pour l'établissement d'une cartographie du risque (143 secteurs pris en compte).

Dans les départements considérés comme à risque moyen, les **SDIS** établissent, le cas échéant, des cartes de risques locales au vu de l'IFM et de la sensibilité estimée des principaux massifs au risque d'incendie.

Cette évaluation quotidienne du risque permet donc selon le niveau estimé, d'une part la mobilisation préventive des moyens locaux, voire nationaux, afin de réduire au maximum les délais d'intervention sur départs de feux, d'autre part après interprétation au niveau départemental, l'information du public, la mise en œuvre de mesures de police adaptées, la mise en alerte, etc.

Pendant les périodes sensibles, des **dispositifs spécifiques de surveillance** sont mis en place ; ils sont adaptés aux caractéristiques générales des massifs forestiers (topographie en particulier) et plus ou moins renforcés selon les conditions météorologiques du jour : vigies, tours de guet, patrouilles, guet aérien (généralement armé) en période critique ; des véhicules d'intervention sont par ailleurs pré-positionnés, d'autres patrouillent pour intervenir sur feux naissants tel les **Comités Communaux Feux de Forêts CCFF**.

Compte tenu des progrès technologiques, ce domaine de la prévision et de la surveillance est en constante évolution (après celui notamment des télécommunications ayant par exemple favorisé la coordination inter-services), ce qui devrait permettre de raccourcir encore les délais d'intervention des secours et de limiter ainsi le risque de développement de grands incendies difficilement maîtrisables.



La réduction de la vulnérabilité au niveau des enjeux

La réduction de la vulnérabilité du bâti passe par le **débroussaillage régulier des abords**, par la capacité de la construction (ainsi que des installations annexes) à résister au feu, par un stockage précautionneux des produits inflammables, par la mise en place, le cas échéant, d'équipements spécifiques (par exemple stockage d'eau ou piscine avec dispositif de pompage autonome), par **un comportement** adapté des occupants en cas de sinistre. Une bonne **accessibilité** est enfin un gage de sécurité (évacuation préventive si nécessaire, intervention des véhicules DFCI).

En particulier, dans les communes où se trouvent des « bois et forêts classés à risque d'incendie » par l'autorité administrative compétente de l'Etat en application de l'article L.213-4 du Code forestier (départements considérés comme à risque moyen) ou des « bois et forêts réputés particulièrement exposés au risque d'incendie » conformément à l'article L.212-1 à 212-4 (32 départements considérés comme à risque élevé), des obligations en matière de **débroussaillage et de maintien en état débroussaillé** incombent aux propriétaires de terrains (en particulier en zone urbaine), de constructions, chantiers ou installations de toute nature ainsi qu'aux propriétaires et gestionnaires d'infrastructures linéaires (voies ouvertes à la circulation publique, lignes électriques, voies ferrées), dans les zones situées à moins de 200 mètres des bois et forêts.

Les propriétaires ont la possibilité de confier ces travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé à une association syndicale (AS) de propriétaires ; les communes, leurs groupements et les syndicats mixtes peuvent également effectuer ou faire effectuer, à la demande et aux frais des propriétaires, de tels travaux.

Le maire a la responsabilité d'assurer sur le territoire communal le contrôle de la bonne exécution des travaux de débroussaillage destinés à protéger les constructions et, le cas échéant, de les faire exécuter d'office par la commune aux frais des intéressés.

Par ailleurs, hors des territoires définis ci-dessus, le préfet peut, indépendamment des pouvoirs du maire, décider le débroussaillage d'office aux frais du propriétaire, faute pour ce dernier ou pour les occupants d'avoir convenablement effectué les travaux dans des zones particulièrement exposées aux incendies.

Enfin d'une façon beaucoup plus générale, le préfet peut édicter toutes mesures de nature à assurer la prévention des incendies de forêt, à faciliter la lutte contre ces incendies et à en limiter les conséquences, comme par exemple la restriction **dans l'usage du feu, la limitation de la circulation, etc.**

Enfin, la nature **des constructions**, les types de matériaux utilisés et la mise en place d'équipements spécifiques peuvent modifier sensiblement l'importance des endommagements et les possibilités de protection des habitants en cas de mise à l'abri. Une attention particulière doit être portée au moins à la peau extérieure des bâtiments, aux toitures et à toutes les ouvertures ; certains matériaux représentent un grand danger compte tenu d'une chute très rapide de leur résistance à la chaleur, conduisant à une destruction subite et de nature à favoriser les courants d'air et par là la pénétration des flammes (cas, par exemple, des menuiseries PVC, particulièrement vulnérables) ; **il en est de même quant au choix des végétaux plantés à proximité (haies, etc.).**

Que faire face au feu ?

1. Mettez-vous à l'abri
2. Ecoutez la radio

Un signal sonore vous alerte

Vous le connaissez, le premier mercredi de chaque mois à midi, partout en France, une sirène retentit pendant une minute : c'est l'essai du signal national d'alerte. Vous pouvez l'entendre en composant le N° vert 0 800 42 73 66.

En cas de danger ou de menace grave, cette sirène émettrait **quatre émissions successives d'une minute et 41 secondes chacune**, (espacées d'un intervalle de 5 secondes), d'un **son montant et descendant**.

Si vous entendez ce signal d'alerte, vous devez impérativement vous mettre à l'abri et vous mettre à l'écoute de la radio qui vous communiquera :

- Les premières informations sur la catastrophe,
- Les consignes de protection à suivre,
- Les consignes spéciales décidées par le préfet,
- L'ordre d'évacuation, si celle-ci est décidée par les autorités.

3. Respectez les consignes

Avant

- **Débroussailliez**,
- **Vérifiez** l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.
- **Prévoyez** les moyens de lutte (points d'eau, matériels : motopompes et tuyaux),
- **Repérez** les chemins d'évacuation, les abris.
- **Préparez** votre « plan familial de mise en sûreté », préparer à l'avance votre kit de sécurité : radio à pile, piles de rechange, lampe de poche, eau potable, médicaments, papiers importants, etc.,

Pendant

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- **informez les pompiers** (18 ou 112 portable) avec calme et précision.

Dans la nature, éloignez-vous de l'axe du feu et des fumées le plus rapidement possible :

- **manifestez-vous** auprès des services de secours (terrestres, aériens...),
- si vous êtes surpris par les fumées, respirez à travers un **linge humide**,
- en voiture, si vous êtes surpris par un front de flammes (pas de visibilité), **n'en sortez pas** et fermez les fenêtres et les aérateurs.



LES BONS REFLEXES EN CAS DE FEU DE FORÊT



Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- n'évacuez que sur ordre des autorités,
- ouvrez le portail du terrain,
- fermez et arrosez volets, portes et fenêtres,
- occulrez les aérations avec des linges humides,
- rentrez les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après,
- gardez les véhicules contre la maison à l'opposé de la venue du feu,
- fermez les bouteilles de gaz (éloignez celles qui sont à l'extérieur),
- enlevez les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux...).

Après

- Sortez **protégé** (chaussures et gants en cuir, vêtements en coton, chapeau).
- **Eteignez** les foyers résiduels sans prendre de risques inutiles.
- **Inspectez** votre habitation (braises sous les tuiles), surveiller les reprises.
- **Informez** les services de secours d'éventuelles difficultés lorsqu'ils sont à proximité de votre habitation.

[Voir plaquettes réagir face à un incendie \(français, anglais, espagnol, portugais\)](#)